

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 janvier 2020 à 19 H 00**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : Patricia GARNERO, Maire par intérim
A été convoqué le : 23 janvier 2020

**PRESENTS : GARNERO P. LOUCHE J. COMBIN M. BECQUART G. LICINI B.
ORMIERES R.. ALIBERT N**

ABSENTS : Avec procuration : THIBON G, AVISSE F, HAUTOT L

Sans procuration :-

SECRETAIRE DE SEANCE : GARNERO Patricia

QUESTION N° 1 ACHAT BANCS URBAINS

Suite à détérioration de bancs, il est prévu l'achat de bancs urbains.
Des devis ont été reçus en mairie, Madame le maire par intérim, demande aux conseillers municipaux de bien vouloir en prendre connaissance.

Après étude des devis

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- l'achat de 4 bancs référence :10030 banc Madrid
pour un montant de 847.20 TTC auprès de la société ACS

VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 2 MONTANT PRIME MEDAILLE DU TRAVAIL

Cette année deux agents sont promus à la médaille or du travail. Nonobstant la prime allouée par le Comité National d'Action Sociale, Madame GARNERO, propose d'octroyer une prime supplémentaire. Elle demande aux conseillers de fixer le montant de la prime.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'octroyer une prime d'un montant de : 1000 € net
Monsieur POLGE Mario et Madame REDON Nadia percevront cette prime sur leur salaire de Février 2020.

VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 DEMANDE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Dans le cadre des demandes de subvention « amendes de police » provenant des recettes des amendes de police, la mairie peut déposer un dossier afin de bénéficier d'une aide financière sur présentation d'opérations relevant de la sécurité du village

L'opération projetée pour l'année 2020 consiste à réduire la vitesse de circulation des véhicules sur la totalité du village. La commune de Saint-Étienne-des-Sorts est traversée par la RD 138. Cette route départementale très fréquentée et dangereuse dessert le site Nucléaire de Marcoule.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- Autorise Madame le MAIRE par intérim à déposer un dossier et à signer les autorisations nécessaires pour les demandes de subvention dans le cadre des amendes de police 2020 auprès du Conseil Départemental du Gard.

VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

A 19h15 présence de monsieur MAUGER E qui prend part au vote

QUESTION N° 4 DEVIS DEBROUSSAILLEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- De confier les travaux de débroussaillage par l'entreprise NOGIER pour un montant TTC de 2 880.00 €. Ce montant sera pris sur le compte 615231 de la section de fonctionnement du budget communal.

VOTE Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 INDEMNITES MAIRE

Suite à la démission de Monsieur Didier BONNEAUD en date du 18 janvier 2020, Madame Patricia GARNERO, 1^{er} adjointe, prend la place de maire par intérim à compter du 19 janvier 2020 jusqu'aux prochaines élections municipales. En ce qui concerne les indemnités à percevoir durant cette période, le paragraphe III de l'article L.2123-24 du CGCT prévoit que : « Lorsqu'un adjoint supplée le maire dans les conditions prévues par l'article L.2122-17, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L.2123-23, éventuellement majorée comme le prévoit l'article L.2123-22. Cette indemnité peut être versée à compter de la date à laquelle la suppléance est effective.

Le paragraphe IV du même article L.2123-24 du CGCT, précise qu'en aucun cas l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité "fixée pour le maire" en application des articles L.2123-22 et L.2123-23

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- D'octroyer à Madame Patricia GARNERO l'indemnité fixée pour le maire par l'article L.2123-23 à partir du 19 janvier 2020 jusqu'aux prochaines élections municipales.

VOTE Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN

Madame GARNERO donne lecture de la motion de soutien à la filière vigne et vin.
Il s'agit de demander à Monsieur le Président de la République, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce suite aux décisions de l'Organisation Mondiale du Commerce et des USA qui vont à l'encontre de la filière vigne et vin.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Adopte la motion de soutien à la filière vigne et vin française
- VOTE Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 1 Nb d'Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

LA SEANCE La séance est levée à 19h30

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Truier
CPB
CPB
CPB
CPB

Patricia GARNERO
Maire par intérim



Patricia Garnero
CPB